

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 06 MARS 2017
À VÉRANNE**

COMPTE-RENDU

DELEGUES PRESENTS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX, Mme Véronique CUILLERON -
LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ, Mme Christine DE LESTRADE -
CHAVANAY :	M. Patrick METRAL , Mme Brigitte BARBIER, M. Guy FANJAT -
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD -
LUPE :	M. Farid CHERIET, Mme Christine de SAINT-LAURENT -
MACLAS :	M. Alain FANGET, Mme Anne-Marie ARCHAMBAULT, M. Michel FREYGENON -
MALLEVAL :	Mme Roselyne TALLARON, M. Alain BOUILLOUX -
PÉLUSSIN :	M. Georges BONNARD, Mme Nicole CAMBRESY, M. Jean-Pierre COUSIN, M. Michel DEVRIEUX, Mme Sandy NOGAREDES -
ROISEY :	Mme Josette VERNEY, M. Robert VIANNET -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	Mme Sylvie GUISSSET (pouvoir de M. POLETTI) -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT, M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
VERANNE :	M. Gabriel ROUDON, M. Michel BOREL -
VERIN :	Mme Valérie PEYSSELON, M. Gérard COGNET.

DELEGUES EXCUSES :

CHUYER :	M. Philippe BAUP -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI (<i>pouvoir à Mme Sylvie GUISSSET</i>).

DELEGUE ABSENT :

CHAVANAY :	M. Guillaume CRISTOFOLI.
------------	--------------------------

M. Gabriel ROUDON, 7^{ème} vice-président en charge de l'environnement et maire de Véranne accueille l'assemblée en leur souhaitant la bienvenue. Il donne la parole à M. Georges BONNARD, président de la communauté de communes du Pilat Rhodanien (CCPR) et maire de Pélussin.

Secrétaire de séance : En application des dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), M. Charles ZILLIOX 4^{ème} vice-président en charge de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'habitat et maire de Bessey est nommé secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL :

M. Georges BONNARD soumet pour approbation le procès-verbal du dernier conseil communautaire qui s'est tenu le lundi 30 janvier 2017 à Pélussin.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du dernier conseil communautaire.

M. Le président demande à l'assemblée de rajouter un point à l'ordre du jour concernant la redevance incitative. L'assemblée accepte la modification de l'ordre du jour.

DELIBERATION N°17-03-01 - ENVIRONNEMENT - REDEVANCE INCITATIVE

M. Gabriel ROUDON expose que par délibération n°16-12-10 du 19 décembre 2016, le conseil communautaire a adopté les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2017 concernant la redevance incitative.

Cette proposition d'augmentation de tarifs de 3 % a été adoptée alors que les résultats d'exécution du budget annexe déchets ménagers n'étaient pas connus.

Il expose qu'à ce jour, le compte administratif 2016 du budget déchets ménagers est arrêté.

Il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 830 086.79 €, un déficit d'investissement de 10 376.58 €. 64 848.00 € sont reportés en dépenses d'investissements.

Le solde de l'exercice est donc de 754 862.21 €.

Cet excédent s'explique d'une part par un résultat reporté de 2015 de 506 905.42 €, et d'autre part par une exécution ralentie sur 2016 dû notamment par le changement de responsable Environnement de la CCPR en cours d'année.

Au vu de cet excédent reporté sur 2017 et du programme de fonctionnement et d'investissement 2017 du budget déchets ménagers, il n'apparaît pas nécessaire de maintenir l'augmentation des tarifs de la redevance incitative.

Courant 2017, il sera réfléchi au programme d'investissement : agrandissement de la déchèterie, réflexion sur les déchets verts, broyage des déchets.

Mme Christine DELESTRADÉ demande s'il est possible de revoir la part fixe et la part variable de la redevance incitative.

M. Gabriel ROUDON répond que le sujet a été abordé à plusieurs reprises en commission, mais cela n'a jamais pu être tranché. Cela est très compliqué.

M. Charles ZILLIOX évoque le fait que la redevance pourrait être plus incitative.

M. Jacques BERLIOZ, 3^{ème} vice-président en charge des finances et maire de la Chapelle-Villars reprend en disant que l'on doit faire attention à la maîtrise du budget.

Il est donc proposé au conseil communautaire de :

- retirer la délibération n°16-12-10 du 19 décembre 2016 adoptant les tarifs de la redevance incitative applicables à compter du 1^{er} janvier 2017,
- prendre une nouvelle délibération concernant les tarifs de la redevance incitative applicables à compter du 1^{er} janvier 2017 selon la proposition ci-dessous.

Grille principale (tarifs 2017 similaires à 2016)

Volume du bac	Part Fixe/ abonnement (€/an)	Part fixe/ volume doté (€/an)	Total part fixe (€/an)	Coût d'une levée
40L	62,39 €	19,61 €	82,00 €	0,88 €
80L	62,39 €	39,22 €	101,61 €	1,76 €
120L	62,39 €	58,83 €	121,22 €	2,64 €
240L	62,39 €	117,66 €	180,05 €	5,27 €
360L	62,39 €	176,49 €	238,88 €	7,91 €
660L	62,39 €	323,56 €	385,95 €	14,50 €

Grille secondaire (tarifs complémentaires)

Services	Tarifs 2017	Rappel 2016
Abonnement professionnel accès déchèterie / collecte sélective	121,22 € / an	101,61 € / an
Sac prépayé	3 € / sac	3 € / sac
Levée bac évènementiel	15 € / levée	14,50 € / levée
Frais de changement de serrure	67 €	67,02 €
Changement de volume de bac en dehors des conditions de prise en charge par la collectivité	75 €	50 €
Echange de bac suite à un dommage non pris en charge par la collectivité		/

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le retrait de la délibération n°16-12-10 du 19 décembre 2016 adoptant les tarifs de la redevance incitative applicables à compter du 1^{er} janvier 2017, approuve les nouveaux tarifs de redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères applicables à compter du 1^{er} janvier 2017 tels que présentés et autorise M. le président à signer les documents afférents.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

M. Jacques BERLIOZ prend la parole. Conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la communauté de communes est tenue d'organiser un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

Le rapport examiné par la commission finances et lors du bureau du 13 février dernier et soumis à débat du conseil communautaire, est joint à la présente note.

M. Jacques BERLIOZ rappelle que la loi NOTRe est venue étoffer les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire. Désormais, les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants doivent rédiger un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) afin de préparer le débat d'orientation budgétaire.

Le ROB doit comporter les informations suivantes :

- les orientations budgétaires envisagées,
- la présentation des engagements pluriannuels,
- des informations relatives à la structure et la gestion de la dette,
- la structure des effectifs, les dépenses de personnel et la durée de travail.

Résumé 2016

- Baisse des recettes fiscales par rapport à la notification sur l'état 1259
 - ▶ - 60 000 € sur la taxe d'habitation (impact réforme fiscale),
 - ▶ - 51 000 € sur la TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales).
- Mobilisation de l'emprunt THD 42 : 1 200 000 € remboursés sur 25 ans : 1^{ère} échéance en 2017,
- baisse de 82 000 € de dotations d'Etat par rapport à 2015,
- paiement du FPIC pour la 1^{ère} année : 14 400 €,
- différents mouvements de personnels,
- Résultat de l'année pour le budget général : 102 879,77 € en intégrant les reports.

Les résultats du compte administratif provisoire des 7 budgets sont présentés

	Fonctionnement			investissement			Soldes
	Dépenses	Recettes	soldes	Dépenses	Recettes	soldes	
Budget général	4 979 103,93 €	5 526 167,27 €	547 063,34 €	1 321 019,18 €	1 986 735,61 €	665 716,43 €	1 212 779,77 €
Budget ANC	212 715,31 €	244 968,90 €	32 253,59 €	6 356,74 €	21 526,34 €	15 169,60 €	47 423,19 €
Budget Eau	967 274,60 €	1 269 519,87 €	302 245,27 €	1 645 101,18 €	2 016 132,30 €	371 031,12 €	673 276,39 €
Budget Base de loisirs	649 385,58 €	913 891,29 €	264 505,71 €	99 755,54 €	195 451,08 €	95 695,54 €	360 201,25 €
Budget Cinéma	168 886,67 €	168 222,67 €	-664,00 €	18 339,31 €	58 512,82 €	40 173,51 €	39 509,51 €
Budget Aménagements zones	1 124 141,72 €	1 124 140,51 €	-1,21 €	1 114 055,51 €	1 114 055,51 €	0,00 €	-1,21 €
Budgets Déchets	1 443 545,98 €	2 273 632,77 €	830 086,79 €	70 458,34 €	60 081,76 €	-10 376,58 €	819 710,21 €
TOTAL	9 545 053,79 €	11 520 543,28 €	1 975 489,49 €	4 275 085,80 €	5 452 495,42 €	1 177 409,62 €	3 152 899,11 €
RESULTATS GLOBAUX Fonctionnement et Investissement cumulés			5 128 388,60 €				

Compte administratif provisoire 2016 du budget général

D/R	chapitre	Somme de BP total 2016	Somme de CA provisoire 2016
<input checked="" type="checkbox"/>	D		
	Ch. - 011 Charges à caractère général	-565 910,00 €	-520 340,22 €
	Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	-1 041 253,00 €	-953 164,45 €
	Ch. - 014 Atténuations de produits	-2 510 470,00 €	-2 496 055,41 €
	Ch. - 022 Dépenses imprévues	-1 837,00 €	0,00 €
	Ch. - 023 virement section d'investissement	-471 895,00 €	0,00 €
	Ch. - 042 op d'ordres de transfert entre sections	-109 991,00 €	-109 977,61 €
	Ch. - 65 Autres charges de gestion courante	-861 667,00 €	-786 028,57 €
	Ch. - 66 Charges financières	-120 300,00 €	-113 537,67 €
	Total D	-5 683 323,00 €	-4 979 103,93 €
<input checked="" type="checkbox"/>	R		
	Ch. - 002 Résultat d'exploitation reporté	100 175,24 €	100 175,24 €
	Ch. - 042 op d'ordres de transfert entre sections	24 000,00 €	14 648,66 €
	Ch. - 70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	280 520,00 €	290 483,35 €
	Ch. - 73 Impôts et taxes	3 929 878,00 €	3 863 714,15 €
	Ch. - 74 Dotations et participations	1 245 469,00 €	1 143 342,14 €
	Ch. - 75 Autres produits de gestion courante	95 281,00 €	108 358,49 €
	Ch. - 77 Produits exceptionnels	7 999,76 €	5 445,24 €
	Total R	5 683 323,00 €	5 526 167,27 €
	Total général	0,00 €	547 063,34 €

D/R	chapitre	Somme de Budget 2016	Somme de CA provisoire 2016
<input checked="" type="checkbox"/>	D		
	Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-598 579,00 €	-598 579,44 €
	Ch. - 020 Dépenses imprévues	-12 151,00 €	0,00 €
	Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre section	-24 000,00 €	-14 648,66 €
	Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées	-272 600,00 €	-263 459,12 €
	Ch. - 20 Immobilisations incorporelles(sauf le 204)	-19 201,00 €	-14 471,04 €
	Ch. - 204 Subventions d'équipement versées	-1 385 663,59 €	-324 000,00 €
	Ch. - 21 Immobilisations corporelles	-111 306,00 €	-30 303,19 €
	Ch. - 23 Immobilisations en cours	-985,00 €	-984,31 €
	Ch. - 27 Autres immobilisations financières	-74 753,42 €	-74 573,42 €
	Total D	-2 499 239,01 €	-1 321 019,18 €
<input checked="" type="checkbox"/>	R		
	Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €
	Ch. - 021 Virement de la section d'exploitation (recettes)	471 895,00 €	0,00 €
	Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre section	109 991,00 €	109 977,61 €
	Ch. - 10 Dotations, fonds divers et réserves	624 579,44 €	610 563,69 €
	Ch. - 13 Subventions d'investissement	36 000,00 €	16 514,22 €
	Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées	1 207 475,56 €	1 200 000,00 €
	Ch. - 23 Immobilisations en cours	0,00 €	382,08 €
	Ch. - 27 Autres immobilisations financières	49 298,01 €	49 298,01 €
	Total R	2 499 239,01 €	1 986 735,61 €
	Total général	0,00 €	665 716,43 €

M. Jacques BERLIOZ évoque la fiscalité des territoires voisins.

	CCPR	CC région de Condrieu	CC Monts du Pilat	Viennagglo	CC Pays Roussillonnais	moyenne des taux
CFE	24,18%	7,21%	23,37%	24,67%	23,60%	20,61%
TH	10,10%	5,53%	10,20%	7,80%	7,59%	8,24%
TFB	0,00%	3,07%	1,49%	2,52%	0,00%	1,42%
TFNB	1,80%	17,83%	5,09%	0,00%	2,52%	5,45%

M. Serge RAULT, 1^{er} vice-président en charge de la communication, de la culture et du tourisme et maire de Saint-Pierre-de-Bœuf, reprend en expliquant que le taux mentionné pour la communauté de communes de la Région de Condrieu est une fiscalité additionnelle. De fait, elle ne peut être comparée avec les territoires.

M. Jacques BERLIOZ continue en précisant les orientations 2017.

- Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives : + 0,4 % pour 2017,
- « A priori » maintien du montant des dotations pour 2017,
- Bases 2017 de fiscalité estimées à ce jour,
- FPIC : gel de la montée en charge pour 2017 (pour rappel 14 400 € en 2016 pour la CCPR),
- Programme THD42 : 2 635 000 € de crédits de paiements sur 2017,
- Création d'1/2 poste pour l'administration du droit des sols,
- Création d'1 poste développement économique.

D/R	chapitre	Données	
		Somme de CA provisoire 2016	Somme de BP 2017
D	Ch. - 011 Charges à caractère général	-520 340,22 €	-535 450,00 €
	Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	-953 164,45 €	-1 090 000,00 €
	Ch. - 014 Atténuations de produits	-2 496 055,41 €	-2 511 070,00 €
	Ch. - 022 Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €
	Ch. - 023 virement section d'investissement	0,00 €	-329 460,00 €
	Ch. - 042 op d'ordres de transfert entre sections	-109 977,61 €	-122 000,00 €
	Ch. - 65 Autres charges de gestion courante	-786 028,57 €	-892 020,00 €
	Ch. - 66 Charges financières	-113 537,67 €	-107 000,00 €
Total D		-4 979 103,93 €	-5 587 000,00 €
R	Ch. - 002 Résultat d'exploitation reporté	100 175,24 €	102 879,77 €
	Ch. - 042 op d'ordres de transfert entre sections	14 648,66 €	14 800,00 €
	Ch. - 70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	290 483,35 €	289 790,23 €
	Ch. - 73 Impôts et taxes	3 863 714,15 €	3 894 480,00 €
	Ch. - 74 Dotations et participations	1 143 342,14 €	1 165 100,00 €
	Ch. - 75 Autres produits de gestion courante	108 358,49 €	92 400,00 €
	Ch. - 77 Produits exceptionnels	5 445,24 €	27 550,00 €
Total R		5 526 167,27 €	5 587 000,00 €
Total général		547 063,34 €	0,00 €

D/R	chapitre	Données	
		Somme de CA provisoire 2016	Somme de Total BP 2017
D	Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-598 579,44 €	0,00 €
	Ch. - 020 Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €
	Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre section	-14 648,66 €	-23 800,00 €
	Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées	-263 459,12 €	-309 000,00 €
	Ch. - 20 Immobilisations incorporelles(sauf le 204)	-14 471,04 €	-39 900,00 €
	Ch. - 204 Subventions d'équipement versées	-324 000,00 €	-2 635 000,00 €
	Ch. - 21 Immobilisations corporelles	-30 303,19 €	-364 300,00 €
	Ch. - 23 Immobilisations en cours	-984,31 €	0,00 €
	Ch. - 27 Autres immobilisations financières	-74 573,42 €	0,00 €
Total D		-1 321 019,18 €	-3 372 000,00 €
R	Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		665 716,43 €
	Ch. - 021 Virement de la section d'exploitation (recettes)		329 460,00 €
	Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre section	109 977,61 €	122 000,00 €
	Ch. - 10 Dotations, fonds divers et réserves	610 563,69 €	484 183,57 €
	Ch. - 13 Subventions d'investissement	16 514,22 €	204 850,00 €
	Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées	1 200 000,00 €	1 347 566,50 €
	Ch. - 23 Immobilisations en cours	382,08 €	0,00 €
Ch. - 27 Autres immobilisations financières	49 298,01 €	218 223,50 €	
Total R		1 986 735,61 €	3 372 000,00 €
Total général		665 716,43 €	0,00 €

Mme Roselyne TALLARON, maire de Mallevall demande si on peut envisager d'augmenter la fiscalité sur les entreprises.

M. Jacques BERLIOZ déclare que le bureau propose de voter un taux de 0.50 % sur la taxe foncière, actuellement à 0.00 %.

Mme Sandy NOGAREDES demande l'impact de cette proposition de hausse pour un foyer.

Mme Stéphanie ISSARTEL, DGS de la CCCPR répond qu'il est estimé à 14 € pour un foyer de 2 adultes et 2 enfants. Ce montant dépend des bases d'imposition, variable selon la commune, et la composition du foyer.

M. Charles ZILLIOX reprend en disant que les marges sont étroites pour ne pas augmenter l'impôt. Il propose également qu'une partie de la subvention versée à la maison du tourisme soit affectée au Budget base de loisirs.

M. Serge RAULT répond qu'effectivement cela peut être envisagé.

M. Patrick METRAL poursuit en abordant le calendrier des réunions et notamment celle du 20 mars avec pour objet la validation du Schéma d'Accueil des Entreprises (SAE).

Rappel du contexte :

Le conseil communautaire du 16 décembre 2014 a décidé de mettre en œuvre un schéma d'accueil d'entreprises.

- 1^{er} semestre 2015 : élaboration du cahier des charges de l'étude et choix du bureau d'études Elan développement,
- 2^{ème} semestre 2015 : conduite de l'étude,
- présentation du diagnostic et plan d'actions en conseil communautaire du 29 février 2016.

L'objectif de cette étude a été, à la fois de mieux quantifier et qualifier l'offre foncière communautaire mais plus globalement de définir la stratégie économique du territoire.

Les enjeux économiques du territoire :

- contribuer au développement local et à l'attractivité du territoire,
- créer un cadre favorable au développement et au renouvellement économique,
- soutenir et développer des filières économiques porteuses,
- développer de nouvelles formes d'emploi.

Le plan d'action se décline en trois axes :

Axe 1 – aménagement et animation territoriale :

Cet axe regroupe les actions de foncier et d'immobilier économiques (bourse des locaux vacants, réflexion sur le parcours résidentiel des entreprises) et de consolidation du tissu économique local (action, création, transmission d'entreprises, soutien à l'économie de proximité, aides directes aux entreprises etc.).

Axe 2 – accompagnement, mise en réseau et soutien à l'innovation des entreprises :

Cet axe recense la structuration et la mise en réseau des entrepreneurs (mise en réseau des entreprises, volet innovation et numérique) développement de l'économie numérique, faire venir des entreprises innovantes, coworking, télétravail, participation à des salons etc.

Axe 3 – communication et promotion territoriale :

Cet axe comprend le rapprochement entre les habitants et les entreprises (exemple portes ouvertes d'entreprises, journées découvertes métiers etc.), l'accompagnement des entreprises sur le volet ressources humaines, la mise en place d'une charte d'engagement des entreprises (sur le volet insertion professionnelle, gestion territoriale des compétences, soutien à l'activité locale et à la création d'entreprises etc.).

Le bureau communautaire a acté la création d'un poste de développeur économique (recrutement en cours), mais il faut désormais définir une enveloppe budgétaire pour mener à bien ce plan d'action.

Pour 2017 : soit 85 000 € (hors frais de personnel),

Poste animateur éco : 44 000 € (estimatif à proratiser),

Réserves foncières : 30 000 €,

Aides directes aux entreprises 45 000 €,

Aides aux associations 2 500 € vent de bio,

Dépenses d'animations nouvelles : 7 500 € (communication, organisation d'évènements etc.),

Une partie de l'animation économique pourrait être financée via des fonds LEADER FICHE ACTION 3 (% poste animateur éco, % poste Nelly + actions du SAE à cibler).

M. Jacques BERLIOZ informe que les réserves foncières peuvent faire l'objet de compromis et donc pas forcément de paiement en 2017.

Mme Annick FLACHER, maire de Saint-Appolinard s'interroge sur les aides directes aux entreprises. Lors des précédentes discussions en bureau communautaire, elle n'a pas senti un réel consensus. Elle ne pense pas que le conseil communautaire ait avancé au point d'inscrire les crédits au budget. Elle s'interroge sur l'attribution de ces aides.

Mme Sandy NOGAREDES demande si le LEADER du Parc Naturel Régional du Pilat (PNRP) prévoit d'autres financements.

M. Patrick METRAL répond qu'il peut être attendu sur les aides LEADER, environ 25 000 €.

Mme Valérie PEYSSELON complète en disant que sur les cofinancements 1 € subventionné, est complété par 4 € du LEADER.

Mme Sandy NOGAREDES rappelle que les communautés de communes environnantes, financent des aides aux entreprises pour leur installation.

M. Charles ZILLIOX souligne que la communauté de communes des Monts du Pilat verse des subventions aux entreprises à l'installation, aussi car son territoire a des difficultés à les faire venir.

M. Jacques BERLIOZ évoque la possibilité de trouver une ligne budgétaire sur l'exercice 2017. Pour les acquisitions foncières, la CCPR pourra signer des compromis.

Mme Valérie PEYSSELON, 2^{ème} vice-président en charge de l'eau, de l'assainissement non collectif et du très haut débit et maire Vérin, se renseigne pour connaître quelles subventions étaient versées aux entreprises par le département de la Loire quand il en avait la compétence. (*Renseignements pris : le département a subventionné l'Opération Rurale Collective (l'O.R.C.) pour les 3 tranches à hauteur de 990 000 €*).

M. Charles ZILLIOX précise que l'augmentation de 0.50 % sur la taxe foncière ne finance pas l'économie.

M. Georges BONNARD est en accord avec cette position en disant que c'est juste pour équilibrer le budget. La CCPR fait déjà des efforts pour les entreprises en finançant le THD. Cela devrait amener beaucoup aux entreprises. Avec ce nouvel outil, il sera possible de faire venir de nouvelles entreprises. Il rappelle également qu'au moment de la décision, il aurait pu être décidé de faire participer les communes aux coûts de la mise en place du THD. Pour information, la Communauté de communes des Monts Pilat, c'est 150 € par prise à la charge des communes.

M. Charles ZILLIOX insiste sur l'importance de réfléchir au montant de l'enveloppe affectée à l'économie, car s'il n'y a pas de crédits budgétaires, ce n'est pas la peine de travailler sur le SAE.

M. Patrick METRAL rappelle qu'en 2015, il a été validé la volonté de lancer un schéma d'accueil des entreprises. Forcément avec cela, il y a un coût.

Il se dit stupéfait des remarques. L'idée n'est pas de distribuer de l'argent, mais de savoir comment aider les entreprises : enseignes, mobilier, etc.

M. Georges BONNARD est en accord avec cette position. Toutefois, si on fait le parallèle avec la vice-présidence de Mme Béatrice RICHARD, le travail réalisé actuellement sur la compétence sociale va aboutir certainement à des projets. Egalement, le PLH2 est très ambitieux.

On peut vouloir satisfaire tout le monde, mais la CCPR n'a pas beaucoup de marges de manœuvre. Aussi, on ne peut pas dire que la CCPR ne fait rien pour l'économie. Un chargé économie à temps complet est en cours de recrutement, estimé à ce jour à 44 000 €. Il faudra faire des choix, si on veut maîtriser le budget et les taux d'impositions.

M. Jacques BERLIOZ complète en disant que le THD servira aux entreprises, le poste de chargé économie aussi. On ne peut pas rivaliser avec certains territoires voisins. Il faut valoriser le territoire.

M. Charles ZILLIOX rappelle que l'ancien programme de l'ORC a soutenu les petites entreprises et petits commerçants du territoire et que les travaux ont été réalisés à 65 % par des entreprises du territoire. Il évoque aussi que des subventions de la région sont espérées.

M. Michel DEVRIEUX demande à ce que l'on essaie de garder les entreprises actuellement sur notre territoire.

DELIBERATION N°17-03-02 - Détermination du montant de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) 2017 et répartition entre communes

M. Georges BONNARD expose que par délibération n°11-02-02 du 28 février 2011, le conseil communautaire a institué au profit des communes membres une Dotation de Solidarité Communautaire et a défini les critères de répartition qui reposent pour 50 % sur le potentiel financier par habitant et pour 50 % sur la population.

Il est proposé, pour 2017, de reconduire le montant de 42 000 € arrêté depuis 2011. La répartition entre les communes serait la suivante :

Communes	Population DGF 2016	Population %	Potentiel financier	Potentiel financier %	Potentiel financier par habitant 2015 en €	Potentiel financier par habitant 2016 en €	DSC 50% pot financier / hab.	DSC 50% population	RAPPEL DSC 2016 50% pop + 50% pot fin.	DSC 2017 50% pop + 50% pot fin.
BESSEY	451	2,58	318 546	2,44	707,36	706,31	512 €	542 €	1 049 €	1 054 €
CHAVANAY	2 956	16,91	2 424 748	18,56	803,49	820,28	3 897 €	3 552 €	7 469 €	7 449 €
CHUYER	839	4,80	492 552	3,77	571,04	587,07	792 €	1 008 €	1 836 €	1 800 €
LA CHAPELLE VILLARS	565	3,23	318 643	2,44	544,94	563,97	512 €	679 €	1 208 €	1 191 €
LUPE	337	1,93	226 882	1,74	663,12	673,24	365 €	405 €	779 €	770 €
MACLAS	1 861	10,65	1 724 998	13,20	934,97	926,92	2 773 €	2 236 €	4 995 €	5 009 €
MALLEVAL	638	3,65	391 681	3,00	586,18	613,92	630 €	767 €	1 379 €	1 396 €
PELUSSIN	3 904	22,34	3 189 334	24,41	818,07	816,94	5 126 €	4 691 €	9 803 €	9 817 €
ROISEY	960	5,49	585 168	4,48	599,66	609,55	941 €	1 153 €	2 113 €	2 094 €
SAINT APPOLINARD	682	3,90	404 194	3,09	577,89	592,66	650 €	819 €	1 449 €	1 469 €
ST MICHEL SUR RHONE	855	4,89	555 904	4,25	631,04	650,18	894 €	1 027 €	1 911 €	1 921 €
SAINT PIERRE DE BOEUF	1 784	10,21	1 331 274	10,19	739,67	746,23	2 140 €	2 143 €	4 261 €	4 283 €
VERANNE	934	5,34	675 123	5,17	706,14	722,83	1 085 €	1 122 €	2 187 €	2 207 €
VERIN	712	4,07	425 698	3,26	580,59	597,89	684 €	855 €	1 562 €	1 540 €
TOTAL	17 478	100	13 064 744	100			21 000 €	21 000 €	42 000 €	42 000 €
Potentiel financier moyen			747,50							

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la détermination du montant de la dotation de solidarité communautaire et la répartition entre les communes.

DELIBERATION N°17-03-03 - Détermination du montant des attributions de compensation pour 2017 à verser aux communes

M. Georges BONNARD expose que par délibération en date du 27 octobre 2008, le conseil communautaire a opté pour le régime fiscal de la Taxe Professionnelle Unique (TPU), désormais Fiscalité Professionnelle Unique (FPU). A ce titre, la communauté de communes est tenue de reverser à ses communes membres, chaque année, des attributions de compensation.

De même, par délibération n°11-01-02 du 31 janvier 2011, le conseil communautaire a décidé de fixer les attributions de compensation versées aux communes en se limitant au seul principe de droit commun tout en annulant les attributions de compensation négatives pour les communes de la Chapelle-Villars et Saint-Appolinard.

Aucun nouveau transfert de compétences n'ayant été réalisé depuis l'année dernière, il est proposé de reconduire en l'état le montant des attributions de compensation, soit :

Communes	Attribution de compensation
BESSEY	41 416,86 €
CHAVANAY	340 425,00 €
CHUYER	4 606,00 €
LA CHAPELLE VILLARS	0,00 €
LUPE	8 654,57 €
MACLAS	560 583,91 €
MALLEVAL	5 409,32 €
PELUSSIN	431 764,83 €
ROISEY	9 029,72 €
SAINT APPOLINARD	0,00 €
ST MICHEL SUR RHONE	1 981,00 €
ST PIERRE DE BOEUF	231 666,91 €
VERANNE	78 545,29 €
VERIN	4 490,00 €
TOTAL	1 718 573,41 €

Le transfert de la compétence économique à la CCPR fera l'objet d'une réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) courant 2017, avec un ajustement éventuel sur le montant de l'attribution de compensation.

Il est proposé, pour 2017, de reconduire le montant de 1 718 573.41 €, arrêté depuis 2011 au titre de l'attribution de compensation.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la détermination du montant des attributions de compensations 2017 à verser aux communes.

DELIBERATION N°17-03-04 - Nomination de membres à la commission consultative paritaire dans le domaine de l'énergie

M. Georges BONNARD expose que par délibération du 26 octobre 2015, M. ZILLIOX a été nommé représentant au SIEL à la commission consultative paritaire dans le domaine de l'énergie.

Pour faire suite à la loi NOTRe et la reconstitution des territoires intercommunaux, il est demandé de nommer un deuxième représentant pour cette instance afin de maintenir un nombre égal entre les élus du SIEL et des EPCI.

Il est proposé de nommer un deuxième représentant au SIEL à la commission consultative paritaire dans le domaine de l'énergie.

Il demande à l'assistance qui est candidat à cette nomination.

Mme Valérie PEYSSELON propose sa candidature.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la nomination de Mme Valérie PEYSSELON à la commission consultative paritaire dans le domaine de l'énergie.

DELIBERATION N°17-03-05 - Demande de subvention pour le Pôle Parents

Mme Béatrice RICHARD, 5^{ème} vice-présidente en charge des services à la personne et maire de Chuyer, expose que le Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) est un dispositif partenarial, décliné à l'échelle départementale. Depuis 2014, il s'inscrit dans le cadre de la coordination départementale de soutien à la parentalité. Actuellement c'est la Caisse d'Allocations Familiales (Caf) de la Loire qui pilote le REAAP pour le département. En effet, dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (Cnaf), le soutien à la parentalité est un axe d'intervention important pour la branche famille de la sécurité sociale. Dans ce contexte, la Caf de la Loire soutient financièrement des actions de soutien à la parentalité.

Ainsi dans le cadre du Pôle Parents de la CCPR, il est proposé de solliciter une subvention pour 2016 (environ 4 000 €) auprès de la Caf de la Loire au titre du REAAP.

Ce financement permettra de soutenir trois actions territoriales :

- une conférence animée par, une formatrice en communication et une comédienne humoriste, ouverte à tous (parents, enfants et adolescents) autour de la thématique de la famille,
- un ciné débat permettant l'échange autour d'un film et dont la thématique répond à des préoccupations liées à la fonction parentale,
- un forum de la petite enfance et de l'enfance : une matinée (samedi matin) sera organisée avec les partenaires du territoire (Association ADMR, AFR Chavanay, AFR Maclas, CHAPI, centre de loisirs de Saint-Pierre-de-Bœuf, département Loire, SPL, RAMPE et Pôle Parents de la CCPR). Chaque structure présente pourra ainsi faire découvrir ou valoriser son équipement auprès des familles autour d'ateliers ludiques. Cet événement sera ouvert à tous les parents désireux de se renseigner sur l'offre du territoire. La volonté étant de mettre en relation des professionnels de la petite enfance et les parents, afin que tous puissent échanger, se questionner et se répondre.

Il est proposé de déposer une demande de subvention auprès de la Caf au titre du REAAP.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le dépôt de la demande de subvention pour le pôle parents auprès de la Caf au titre du REAAP et autorise M. le président à signer les documents afférents.

DELIBERATION N°17-03-06 - Convention avec Habitat Dauphinois relative à la subvention AC3-16-006

M. Charles ZILLIOX expose que la loi du 12 avril 2000 prévoit que la collectivité doit signer une convention pour toutes les subventions supérieures à 23 000 € attribuées à des organismes privés.

Par délibération n°17-01-06 en date du 30 janvier 2017, le conseil communautaire a attribué une subvention en faveur d'Habitat Dauphinois pour un montant de 30 000 €. Cette subvention entre dans le cadre de cette loi du 12 avril 2000.

Une convention reprenant les termes et les pièces demandées dans le règlement d'attribution des aides communautaires doit être signée.

Il est proposé d'autoriser M. le président à signer cette convention avec Habitat Dauphinois.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention avec Habitat Dauphinois relative à la subvention AC3-16-006 et autorise M. le président à signer les documents afférents.

DELIBERATION N°17-03-07 - Avenant à la convention d'occupation du domaine public : prestation de petite restauration sur la Base De Loisirs (BDL) à Saint-Pierre-de-Bœuf

M. Serge RAULT expose que M. Bernard RIVORY est titulaire d'une convention d'occupation du domaine public – prestation de petite restauration sur la base de loisirs à Saint-Pierre-de-Bœuf depuis le 1^{er} janvier 2015.

Pour faire suite à l'exploitation du camping pour la saison 2016, il est proposé un nouveau planning d'ouverture :

	Avril et septembre	Mai	Juin – juillet- août	Autres périodes
L'Espace Eaux Vives (EEV)	Le week-end de 09h00 à 18h00 au minimum		7 jours sur 7 de 09h00 à 18h00	A discrétion du candidat
L'espace détente	A la discrétion du candidat			
La Maison De la Lône (MDL)	En fonction des demandes des clients du gîte de la Maison De la Lône.			
Le Camping De la Lône (CDL)	Vendredi, samedi, dimanche et jours fériés - de 09h30 à 13h00 et de 17h30 à 20h00	Mercredi, jeudi, vendredi, samedi, dimanche et jours fériés - de 09h30 à 13h00 et de 17h30 à 20h00	7 jours sur 7 de 08h30 à 13h00 et de 17h30 à 20h30	A discrétion du candidat

Cette nouvelle organisation permettra de proposer un temps de restauration sans service au camping le matin jusqu'à 13h00 et le soir de 17h00 à 20h30.

L'avenant n°1 proposé est sans incidence financière. Il souligne aussi que des nouvelles activités vont être proposées cette année sur la Base de Loisirs et qu'il s'agit d'un pari.

Il est proposé d'autoriser M. le président à signer l'avenant n°1 à la convention de Délégation de Service Public – prestation de petite restauration sur la base de loisirs à Saint-Pierre-de-Bœuf.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public concernant la prestation de petite restauration sur la Base de Loisirs à Saint-Pierre-de-Bœuf et autorise M. le président à signer les documents afférents.

DELIBERATION N°17-03-08 - Consultation relative aux travaux de renouvellement des branchements plomb

Mme Valérie PEYSSELON expose que le réseau d'eau potable est encore équipé sur certains secteurs de branchements plomb. Afin d'éliminer totalement ce type de branchements sur le territoire communautaire, il est prévu de lancer prochainement une consultation, sous forme d'un marché à bons de commande.

Les branchements concernés ont été inventoriés au nombre de 192, sur les communes de Chavanay et Saint-Pierre-de-Bœuf, dont un certain nombre de branchements le long de la RD1086. L'estimation des travaux s'établit à 327 000 €.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser M. le président à lancer la procédure et à signer toute décision relative au marché de travaux de remplacement des branchements plomb.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le lancement de la consultation relative aux travaux de renouvellement des branchements plombs et autorise M. le président à signer les documents afférents.

DELIBERATION N°17-03-09 - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau dans le cadre de l'étude prospective relative au service Eau & Assainissement (transfert et mode de gestion)

Mme Valérie PEYSSELON expose que dans le cadre de la loi NOTRe, la CCPR devra acquérir la compétence Assainissement Collectif au plus tard en 2020. Afin de préparer au mieux cette échéance et d'anticiper les conséquences de cette prise de compétence, une étude prospective sur l'évolution du service Eau et Assainissement a été attribuée au bureau d'études ESPELIA. D'ailleurs, les communes vont être contactées prochainement pour la transmission des informations.

Cette étude a pour objectif de définir les modalités et les conséquences financières, techniques et juridiques du transfert de compétence Assainissement collectif/eaux pluviales, ainsi d'étudier les modes de gestion possibles pour les services Eau et Assainissement.

Le montant de l'étude sera de l'ordre de 76 000 € TTC. Une demande de subvention est en cours de dépôt auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le taux de subvention devrait se porter à 80%. Il convient par conséquent d'autoriser M. le président à solliciter cette aide auprès de l'agence.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la demande de subvention auprès de l'agence de l'eau et autorise M. le président à signer les documents afférents.

DELIBERATION N°17-03-10 - Conventions Agence de l'eau : subventions pour la réhabilitation d'installations particulières d'assainissement non collectif

Mme Valérie PEYSSELON expose que l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse participe financièrement à la réhabilitation des installations d'Assainissement Non Collectif (ANC). Cette demande de financement doit faire l'objet d'une convention entre l'Agence de l'Eau et la communauté de communes. Cette dernière est alors chargée de regrouper les demandes et d'identifier celles qui pourraient faire l'objet d'une subvention (installation antérieure à 1996 et dont la non-conformité est un point noir pour la santé ou l'environnement).

Différentes conventions signées entre l'Agence de l'eau et la communauté de communes ont ainsi permis sur la période 2014-2016 de participer à hauteur de 150 000 €, soit la réhabilitation de 50 systèmes d'ANC.

À compter de 2017, le forfait de la subvention versée par l'agence est revalorisé à 3 300 € HT par installation (contre 3000 € précédemment). La communauté de communes recevra le versement de la subvention par l'Agence de l'Eau, puis reversera ensuite aux usagers les sommes perçues. Dorénavant, les particuliers devront proposer 2 à 3 propositions alternatives.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver l'élaboration de conventions dans le cadre de demandes de subventions pour la réhabilitation d'installations particulières d'assainissement non collectif et d'autoriser M. le président à signer tout document relatif à ces subventions.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les conventions avec l'Agence de l'eau et autorise M. le président à signer les documents afférents.

QUESTIONS DIVERSES :

Dispositifs régions

M. Georges BONNARD informe le conseil communautaire qu'il a fait un point avec le député et conseiller régional M. Dino CINERI. Dans le cadre des subventions régions accordées aux communes, certaines communes n'ont pas encore fait remonter leur projet. Il est nécessaire de les envoyer rapidement.

M. Charles ZILLIOX continue en disant que la région va ouvrir des lignes directes spécifiques, notamment pour les hébergements collectifs.

Usages numériques

Mme Valérie PEYSSELON informe le conseil communautaire que le département de la Loire va lancer un appel à projet pour développer les services aux usages numériques. Des informations circuleront prochainement.

THD

M. Michel FREYCENON rappelle qu'une réunion publique d'information aura lieu le mercredi 08 mars 2017 à 18h30 à la salle des fêtes de Maclas pour informer de la livraison du point de mutualisation de Maclas.

INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire a, par délibération, délégué au président, certaines de ses attributions. Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises par M. le président en vertu des délégations accordées doivent faire l'objet d'une information en conseil communautaire.

Aucune décision n'a été prise depuis la dernière réunion.

LIEU ET DATE DES PROCHAINES REUNIONS ET CONSEILS

PLANNING DES PROCHAINES RÉUNIONS CCPR			
Commissions - Bureau - Conseil Communautaire et autres réunions :	Date	h	Lieu
<input checked="" type="checkbox"/> Définition des projets d'investissements de la CCPR - Schéma d'accueil des entreprises	lundi 20 mars 2017	17h00	CCPR
<input checked="" type="checkbox"/> Comité stratégique et de pilotage de la SPL	mardi 21 mars 2017	18h00	CCPR
<input checked="" type="checkbox"/> Commission Aménagement Urbanisme et Habitat	mercredi 22 mars 2017	18h00	CCPR
<input checked="" type="checkbox"/> Comité de pilotage Cinéma	mercredi 22 mars 2017	18h00	Médiathèque
<input checked="" type="checkbox"/> Conseil Communautaire	lundi 27 mars 2017	18h00	CCPR
<input checked="" type="checkbox"/> Comité de pilotage CEJ	mardi 28 mars 2017	18h00	MDS
<input checked="" type="checkbox"/> Conseil d'administration de la SPL	lundi 3 avril 2017	18h00	CCPR
<input checked="" type="checkbox"/> Bureau	lundi 10 avril 2017	18h00	CCPR
<input checked="" type="checkbox"/> Restitution réflexion "politique sociale intercommunale" en présence de Mairie Conseil	mardi 11 avril 2017	18h00	CCPR
<input checked="" type="checkbox"/> Commission Communication	jeudi 20 avril 2017	18h00	CCPR
<input checked="" type="checkbox"/> Conseil Communautaire	lundi 24 avril 2017	18h00	Vérin
<input checked="" type="checkbox"/> Commission Aménagement Urbanisme et Habitat	mercredi 26 avril 2017	18h00	CCPR
<input checked="" type="checkbox"/> Présentation PLH2	mardi 9 mai 2017	18h00	CCPR
<input checked="" type="checkbox"/> Bureau	lundi 15 mai 2017	18h00	CCPR
<input checked="" type="checkbox"/> Assemblée Générale de la SPL	lundi 22 mai 2017	18h00	CCPR
<input checked="" type="checkbox"/> Conseil Communautaire	lundi 29 mai 2017	18h00	CCPR
<input checked="" type="checkbox"/> Réunion de travail et d'échanges sur le PADD du SCOT_Réunion conjointe membres du Bureau et de la commission AUH	mardi 30 mai 2017	18h00	CCPR
<input checked="" type="checkbox"/> Commission Aménagement Urbanisme et Habitat	mercredi 31 mai 2017	18h00	CCPR
<input checked="" type="checkbox"/> Comité stratégique et de pilotage de la SPL	mardi 6 juin 2017	18h00	CCPR
<input checked="" type="checkbox"/> Bureau	lundi 12 juin 2017	18h00	CCPR
<input checked="" type="checkbox"/> Conseil d'administration de la SPL	lundi 19 juin 2017	18h00	CCPR
<input checked="" type="checkbox"/> Conseil Communautaire	lundi 26 juin 2017	18h00	Bessey
<input checked="" type="checkbox"/> Commission Aménagement Urbanisme et Habitat	mercredi 5 juillet 2017	18h00	CCPR
<input checked="" type="checkbox"/> Bureau	lundi 4 septembre 2017	18h00	CCPR
<input checked="" type="checkbox"/> Conseil Communautaire	lundi 18 septembre 2017	18h00	CCPR
<input checked="" type="checkbox"/> Bureau	lundi 2 octobre 2017	18h00	CCPR
<input checked="" type="checkbox"/> Conseil Communautaire	lundi 16 octobre 2017	18h00	La Chapelle Villars
<input checked="" type="checkbox"/> Bureau	lundi 6 novembre 2017	18h00	CCPR
<input checked="" type="checkbox"/> Conseil Communautaire	lundi 20 novembre 2017	18h00	CCPR
<input checked="" type="checkbox"/> Bureau	lundi 4 décembre 2017	18h00	CCPR
<input checked="" type="checkbox"/> Conseil Communautaire	lundi 18 décembre 2017	18h00	Chavanay
			30/03/2017

Il est rappelé que le conseil communautaire se réunit soit au siège de la communauté de communes soit dans les communes membres.

Aussi, il est proposé que le prochain conseil communautaire se tienne le lundi 27 mars 2017 à 18 heures à Pélussin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le secrétaire de séance
Charles ZILLIOX